

Les contrôles d'étanchéité réglementaires

Depuis le 1er Janvier 2015, l'unité de mesure pour les contrôles d'étanchéité sera la Teq CO2.

Seuil en tonne équivalent CO2		5 Teq CO2	50 Teq CO2	500 Teq CO2
Fréquence vérification		1/an	2/an	4/an
Fréquence vérification avec détecteur fixe		Tous les 2 ans	1/an	2/an
Fluide	GWP	Charge en Kg		
R32	675	7,4	74,1	740,7
R1234a	1430	3,5	35	349,7
R404a	3922	1,3	12,7	127,5
R407a	2107	2,4	23,7	237,3
R407c	1774	2,8	28,2	281,8
R407f	1850	2,7	27	270,3
R410a	2088	2,4	23,9	239,5
R422d	2729	1,8	18,3	183,2
R437a	2550	2	19,6	196,1
R507a	3985	1,3	12,5	125,5
R1234yf	4	1250	12500	125000
R1234ze	7	714,3	7142	71428

Les contrôles d'étanchéité réglementaires

Remarques importante:

Les dispositions française qui utilisaient comme unité les kg de fluides (seuils 2kg/30kg/300kg) sont toujours en vigueur!

Voici les combinaisons à prendre en compte:

